

**ADMINISTRATION COMMUNALE**  
**de Frisange**  
**AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du Public que la demande suivant a été introduite par Orange Communications Luxembourg en vue d'autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

**N° du dossier : 3/2024/0090/181**  
**Installations radioélectriques fixe à Aspelt, numéro cadastral 415/3423, section B de Frisange, LUREF 82680 E 63811 N.**

Le dossier complet est déposé à la maison communale de Frisange, du 20 novembre 2024 au 30 décembre 2024 inclus et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. Toute personne qui entend soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresse sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Frisange, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,  
  
Roger Beissel



La Secrétaire,  
  
Isabelle Fiedler

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché du 20/11/2024 au 30/12/2024 inclus, ce suivant les prescriptions de l'article 10 de la loi précitée.

Frisange, le 20/11/2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,  
  
Roger Beissel



La Secrétaire,  
  
Isabelle Fiedler